

Si j'avais voté, j'aurais voté contre le projet de loi.

L'honorable M. LÉGER: Honorables sénateurs, j'ai pairé avec l'honorable sénateur de Lunenburg (l'honorable M. Duff). Autrement, j'aurais voté contre le projet de loi.

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le PRÉSIDENT: Quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'honorable M. KING: Je propose que le bill soit lu maintenant pour la troisième fois.

L'honorable ATHANASE DAVID: Honorables sénateurs, avant la troisième lecture du bill, me permettra-t-on de dissiper l'impression qu'il ne reste plus rien à dire après un si long débat, même si d'aucuns préféreraient qu'on ne prononçât pas d'autres discours? Je vous prie de croire que si je prends la parole de nouveau sur ce sujet, c'est que je crois sincèrement qu'il est de mon devoir de le faire, comme je crois en la conviction profonde de ceux qui ne partagent pas l'opinion de la majorité.

Plusieurs honorables sénateurs ont, je le sais, tenu compte de la situation spéciale qu'est la nôtre dans ce Dominion, et ont été satisfaits d'entendre ceux qui se sont élevés contre la contrainte. Et en disant ceci, je ne veux pas laisser croire que je suis peiné du vote qu'on vient de donner.

La majorité a des droits, et, si l'esprit de justice britannique existe encore, la minorité a également des droits. Voici ce que j'ai lu dans un numéro récent d'un journal:

Dans une démocratie, tous les hommes ont droit à leurs opinions. Ils ont le droit, s'ils le veulent, de croire que la volonté de la majorité est mal orientée, mais ils n'ont pas le droit de s'opposer à la volonté de la majorité. S'ils le font, ils deviennent traîtres.

Si cette affirmation est vraie,—je sais qu'aucun honorable sénateur ne l'acceptera comme telle,—et étant donné que la volonté du peuple a élu une forte majorité à la Chambre des communes, la minorité, c'est-à-dire l'opposition, n'a pas le droit de parler en cette enceinte.

Il est parfois difficile de défendre une cause que nous savons perdue d'avance. Vous admettez volontiers qu'il est bien plus facile de faire partie de la majorité et d'avoir raison que d'être de la minorité et de continuer à croire que vous avez raison. Il faut, dans la vie, bien plus de courage pour dire "non" que pour dire "oui". Il faut encore bien plus de courage quand c'est la minorité qui dit "non" à la majorité. Mais, tout comme vous, honorables sénateurs qui faites partie de la majorité, nous croyons que le contentement se trouve dans le devoir accompli.

L'hon. M. MORAND.

On a beaucoup parlé du plébiscite. J'aimerais citer quelques extraits d'un livre intitulé "The Commandments of Men" et dû à la plume de William Henry Moore. J'ajouterai que cet auteur n'appartient pas à ma race et qu'il ne vient pas de la province de Québec. Voici ce qu'il dit:

Si la démocratie repose sur le droit qu'ont tous ceux qui sont gouvernés d'être également ceux qui gouvernent, la démocratie n'est alors qu'un vain mot. La situation n'est pas changée par ce petit dieu auquel on fait parfois appel pour rehausser le prestige de la démocratie. Comme cette dernière, il a bonne apparence; il a même l'air imposant. Il a nom: plébiscite.

Le plébiscite peut sembler juste en théorie, mais en pratique il n'est pas plus juste, ordinairement, que l'empire qu'exerce sur ses compagnons de jeu le matamore de l'école de campagne.

Non, le plébiscite n'a pas fait de la démocratie le régime que ses premiers défenseurs voulaient en faire et que ses partisans modernes semblent croire qu'elle est devenue. Si jamais les citoyens ont administré, à titre égal la chose publique, il n'en est plus ainsi. La démocratie n'a jamais signifié le gouvernement par "chacun de nous"; dans certaines circonstances, elle aurait pu signifier, et en fait c'est ce qui est arrivé parfois, le gouvernement par "la plupart d'entre nous", ce qui est loin d'être la perfection; aujourd'hui, elle signifie ordinairement le gouvernement par "ceux de nous" qui sont assez puissants pour mettre sur pied un organisme qui dans son propre domaine, municipal, provincial ou fédéral, peut contrôler les moyens d'information; assez puissants pour se faire entendre dans les rues, les ruelles, les grandes routes et les chemins de campagne, et pour amener aux bureaux de scrutin les milliers d'électeurs dont le vote fait loi.

Pour pouvoir décider, à titre égal, d'une question, il faut naturellement avoir accès, à titre égal, à l'information. Souvent les électeurs ne sont renseignés que sur l'un des deux aspects de la question en cause, celui que leur expose le groupe qui dispose de ressources matérielles suffisantes (il faudra parfois qu'elles soient énormes) pour agir sur des milliers, sinon des millions d'électeurs.

"C'est noir, tout noir, tout à fait noir"; tel est le cri qu'on doit répéter sans cesse contre la chose à laquelle on s'oppose, et, comme nous le verrons plus loin, il est essentiel pour tout mouvement de "groupe" qu'on s'oppose à quelque chose. Noir! disent les panneaux-réclame. Noir! disent les affiches dans les tramways. Noir! s'écrie le ministre du haut de sa chaire. Noir! chuchote-t-on en prenant le thé. Noir! répètent chaque jour les journaux. Finalement, ceux qui ont déjà vu que la chose était blanche ou du moins grise sont amenés à la voir noire, toute noire.

L'honorable M. SAUVÉ: L'honorable sénateur cherche-t-il une excuse à sa conduite?

L'honorable M. DAVID: Où?

L'honorable M. SAUVÉ: Dans ce qu'il lit.

L'honorable M. DAVID: Pas du tout. Je veux tout simplement démontrer l'erreur de ceux qui prétendent que la minorité doit garder le silence lorsque la majorité s'est prononcée sur une question